

La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



Cette plante exotique envahissante, originaire du Caucase, a été introduite en Suisse romande à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Depuis, l'espèce s'est largement répandue causant des problèmes économiques, écologiques et de santé publique.

Espèce montagnarde dans son aire de répartition d'origine, elle devrait recevoir une attention particulière en Suisse, où elle a été observée jusqu'à 2'000 m d'altitude.

Effets indésirables

Le contact direct avec la plante sensibilise la peau aux rayonnements solaires et engendre de **graves brûlures et cloques**, pouvant mener à une hospitalisation. A cause de son développement pionnier et de ses capacités compétitives, elle **remplace la flore indigène**. Les peuplements denses mettent les sols à nu en hiver ce qui **augmente l'érosion**, en particulier le long des cours d'eau.

Description de la plante

Plante vivace géante de 2 m à 5 m de haut. Tige creuse atteignant jusqu'à 10 cm de diamètre. **Tige principale rectiligne** portant une ombelle principale plus grande que les autres. Feuilles dentées profondément divisées. Ombelles atteignant 80 cm de diamètre composées de **50 à 150 rayons**. Fleurs blanches ou jaunes verdâtres. Fruits comprimés elliptiques.

A ne pas confondre avec la Berce commune (*Heracleum sphondylium*)
Plante indigène atteignant 1,5 à 2 m de haut. Tige ne dépassant pas 2 cm de diamètre. **Tige à ramifications nombreuses**. Ombelles formées de **15 à 45 rayons**.
Il est très difficile de distinguer les jeunes pousses de ces deux espèces. L'odeur de la Berce du Caucase reste cependant très caractéristique.
L'Angélique (*Angelica sylvestris*) peut également être confondue avec la Berce du Caucase.

Protection complète

Avant d'agir se munir de: **gants, masque ou lunettes de protection, pantalons longs et manches longues**.



Lors d'un contact avec la plante, **laver la peau et éviter toute exposition au rayonnement solaire pendant au minimum 48 heures**.

Informations en ligne

www.cps-skew.ch: Rubrique plantes exotiques envahissantes.

www.giant-alien.dk: Manuel pratique de la berce du Caucase.

www.admin.ch/ch/f/rs/6814-81.html: Législation pour l'emploi d'herbicides.

N'oubliez pas de consulter aussi :

<http://ecospat.unil.ch/projects/heracleum.html>

Dépliant également disponible auprès de :

<http://www2.unine.ch/focr/page7656.en.html>

Pour toutes questions : florian.dessimoz@unil.ch

Fiche élaborée par Florian Dessimoz

Novembre 2006

Ecologie de l'espèce

La Berce du Caucase emmagasine de l'énergie dans sa racine pendant 2 à 5 ans (période de croissance), puis fleurit et dépérit. Une plante peut produire jusqu'à **50'000 graines**. La floraison peut être retardée si une plante est régulièrement broutée, fauchée ou si les conditions sont défavorables.

Aucune reproduction végétative (uniquement sexuée).

L'homme est le principal vecteur de dispersion de la Berce du Caucase à travers l'horticulture, l'apiculture (comme plante mellifère), les transports d'ombelles pour aménagements floraux, etc. Cette plante possède également un fort pouvoir de dispersion le long des cours d'eau et des voies de communication (routes, voies de chemin de fer et chemins) ; la dispersion par le vent n'est que peu efficace.

L'espèce préfère les sols profonds et humides (sols productifs), les pentes faibles, les sites bien exposés aux rayonnements du soleil comme les abords de cours d'eau, les talus de routes ou de voies de chemin de fer, les lisières ou clairières, les fitches et les pâturages.

Mesures d'éradication

Pour une **action localisée** : appliquer les moyens de lutte détaillés au verso.

Pour une **action concertée à long terme** :

- **Cartographier** l'expansion de l'invasion
- **Coordonner une action d'éradication à l'échelle du bassin versant. Agir d'amont en aval.**

La capacité de flottaison des graines permet à l'espèce de se disperser le long des cours d'eau. Des efforts d'éradication le long de cours d'eau peuvent être annihilés par une source de graines en amont.



Annoncer toute observation de Berce du Caucase à votre commune respective et au Centre du Réseau Suisse de la Floristique, CRSF, www.crsf.ch

Moyens de lutte

Si vous trouvez moins de 100 plantes :

- **Couper systématiquement les ombelles après la floraison, lorsque les graines sont formées mais pas encore mûres**¹; l'action répétée régulièrement pendant plusieurs saisons épuise les réserves énergétiques de la plante et limite sa production de graines.

Attention à la régénération rapide des hampes florales. Si les graines sont déjà au sol, il est recommandé d'en ramasser le plus possible.



Après une coupe ou un fauchage, la berce peut rapidement (en 2 à 3 semaines) régénérer une nouvelle tige florale et grainer malgré la coupe.

Les mesures de lutte doivent être régulières et entreprises tout au long de l'année.

Si la production de graines est évitée, la gestion durera de 2 à 6 ans.

Pour réussir une éradication : éviter la maturation de graines. Il est conseillé de combiner les divers moyens de lutte.

- Avec une bêche, **sectionner la racine à 15 cm sous terre**¹ afin de tuer irrémédiablement la plante (figure ci-contre). **Méthode la plus efficace, mais coûteuse en temps !**



- **Faucher régulièrement**^{1,2} : 2-3 fois par an (pendant plusieurs années) afin d'affaiblir la plante, jusqu'à épuisement de ses réserves énergétiques.

Ne pas laisser le sol à nu après une fauche: semer un mélange de graminées longue durée pour prairie : standard 430, par exemple. Se renseigner auprès du préposé à l'agriculture de votre commune concernant le type de mélange à utiliser. Assemblage de graines disponible auprès des coopératives agricoles.



1 Pas de compostage ! Ramasser et incinérer les parties coupées (jeter aux ordures ménagères).

2 Laver les machines utilisées (ainsi que chaussures et habits) **directement sur le site envahi.** Les machines agricoles (faucheuses, tracteurs...) favorisent la dispersion de la berce du Caucase (graines collées sous les véhicules et sur les pneus). **Eviter tout transport de terre** provenant de sites envahis par la Berce du Caucase; la terre étant contaminée par d'énormes quantités de graines.

Si vous trouvez plus de 100 plantes :

- **Pâturage régulier** par des ovins, caprins ou bovins. Le bétail préfère les jeunes pousses: il est judicieux de faucher avant de les introduire dans la parcelle envahie ou de commencer le pâturage tôt dans la saison, lorsque les plantes sont petites. Les brouteurs ont également besoin d'un temps d'adaptation à la plante et à son goût très fort. **Attention : les peaux nues et non pigmentées peuvent être sujettes à des brûlures.**

- **Labourer profondément**^{1,2} à 24 cm sous terre afin de tuer les plantes sur pied et d'enfouir profondément les graines pour les empêcher de former de nouveaux individus.

- **Utiliser des herbicides** (glyphosate) **sur chaque pied;** les jeunes pousses (jusqu'à 15 cm) n'y sont pas ou peu sensibles. **Ne pas utiliser d'herbicides aux abords des cours d'eau et des routes, ainsi qu'en forêt ou en lisière. Traitements interdits dans les réserves naturelles et les zones de protection des eaux (sauf autorisation cantonale).** (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRchim, RS 814.81)

Cycle de développement

Germination



avril

Croissance (dure plusieurs années)



mai - juin

Floraison (ombelles)



juillet - août

Fructification

La coupe des ombelles doit avoir lieu à ce stade



août - septembre

Maturation des graines



à partir de fin août

Les graines tombent au sol à partir du mois d'août et la plante dépérit lorsqu'elle a terminé sa production de graines. La coupe des ombelles doit être effectuée avant que les graines tombent au sol.